



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF et GDF : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 25600

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la question de l'avenir des avantages en nature dont bénéficient les retraités d'EDF-GDF. En effet, il semblerait que ces avantages, perçus par les employés et les retraités de ces entreprises, soient destinés à être supprimés et intégrés aux salaires des actifs, pénalisant ainsi les retraités. Il lui demande donc de lui apporter des précisions sur ce sujet et de lui faire part des mesures de compensation qui pourraient être envisagées pour les retraités.

Texte de la réponse

En réponse aux préoccupations exprimées dans la question sur le devenir des avantages en nature dont bénéficient les retraités d'EDF-GDF, il peut être indiqué qu'il n'est pas envisagé de supprimer ces avantages qui sont prévus par le statut national du personnel des industries électriques et gazières.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25600

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1025

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2238